

Date de dépôt: 2 juin 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Pierre Vanek, Jocelyne Haller et Rémy Paganì concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social

Rapport de M. François Thion

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'entrée dans le réseau des HES ne se fait pas sans quelques difficultés pour les collaborateurs et étudiants de l'Institut d'études sociales. S'il est réjouissant de constater que le nombre d'étudiants est en nette progression, les signataires de la motion 1564 mettent le doigt sur un problème particulier : les difficultés rencontrées pour que chaque étudiant puisse trouver des places de stages de qualité dans sa filière au cours des trois années d'études.

Au début de l'année 2005, les membres de la Commission de l'enseignement supérieur ont consacré 5 séances à l'étude de cette motion : le 3 février, le 25 février, le 4 mars, le 10 mars et le 7 avril. Nous tenons à remercier M. Gérard Riedi pour la qualité des procès-verbaux. M. Eric Baier, secrétaire adjoint au DIP, a assisté à nos travaux, nous le remercions pour sa collaboration.

Les principales questions posées par cette motion :

L'Institut d'études sociales (IES) forme, dans le cadre de la formation HES en travail social, des assistants sociaux, des éducateurs sociaux et des animateurs socio-culturels.

La motion 1564, déposée en octobre 2003, n'a pas perdu de son actualité au début de l'année 2005. L'IES connaît des difficultés pour organiser les stages des étudiants. Peut-on parler de pénurie de places de stages ? Ces problèmes sont-ils en lien avec les diminutions des subventions tant fédérales que cantonales ? Les institutions chargées de recevoir des stagiaires vont-elles diminuer les offres de stages faute de subventions suffisantes ? Les moyens mis à disposition par le canton de Genève sont-ils en cohérence avec ses engagements dans le réseau des HES-S2 ? Quelles mesures urgentes faut-il prendre pour ne pas préteriter la formation des futurs travailleurs sociaux, particulièrement dans le cadre de l'exigence de qualité voulue par le système HES ?

Afin d'étudier au mieux cette motion, les membres de la Commission de l'enseignement supérieur ont auditionné aussi bien les responsables de l'IES, de la HES romande et du DIP, que des responsables de grandes institutions pourvoyeuses de places de stages. Nous donnons ci-dessous un bref compte-rendu de chacune de ces auditions. Précisons également qu'en passant dans le réseau des HES, l'IES a changé de nom et est devenu la Haute école de travail social (HETS-GE). Mais la plupart des personnes auditionnées continuent de parler de l'IES... Nous emploierons donc les deux dénominations dans ce rapport.

Audition de M. Fratianni , directeur adjoint de la Haute Ecole de travail social (HETS-GE) et de M^{me} Quiroga, responsable de l'organisation des stages à la Haute Ecole de travail social

Le programme de fonction de l'IES demande aux étudiants d'effectuer un tiers de formation pratique (composé de deux stages) dans le cadre de leurs trois années d'études. A cette occasion, les étudiants se confrontent à la pratique. La formation est de type généraliste. Il est donc bien que les étudiants se confrontent à deux types de stages différents. Effectuer, par exemple, des stages uniquement dans une institution s'occupant de jeunes n'est pas le plus adéquat pour postuler pour une profession qui s'occupe d'adultes. Il faut également préciser qu'un nombre d'heures de stages est prescrit au niveau suisse et que l'IES doit donc s'y conformer.

Cela dit, M. Fratianni confirme que la situation des places de stage est préoccupante aujourd'hui et souligne le paradoxe entre la difficulté de trouver des places de stages et le manque d'assistants sociaux. L'école, qui va voir prochainement son nombre d'étudiants augmenter (un nouveau bâtiment va bientôt être inauguré) est victime de son propre succès. A cela il faut ajouter que d'autres formations ont repris ce modèle qui alterne stages pratiques et théorie. Les institutions pouvant accueillir des stagiaires sont donc de plus en plus sollicitées. Ces différents éléments empêchent donc de voir sereinement l'avenir. Il tient cependant à préciser que l'IES entretient de très bonnes relations avec ses partenaires, même si la situation conjoncturelle est difficile.

Pour organiser les stages de ses étudiants, l'IES sollicite par exemple les employeurs en novembre pour les places de stage qui commencent à l'automne. Les trois cents institutions sollicitées répondent alors pour le mois de janvier et l'organisation des stages débute à ce moment. Dès lors la réponse pour un stage étant donnée neuf mois avant qu'il n'ait lieu, certains peuvent « tomber à l'eau ». L'année dernière, cinq étudiants se sont retrouvés sans place de stage en janvier, date à laquelle commence le deuxième stage de cinq mois. Il faudrait, dans l'idéal, 30 % de stages supplémentaires pour permettre de garantir un choix et la qualité des stages.

En ce qui concerne l'aspect financier, les institutions reçoivent un dédommagement qui correspond à 50 % du temps consacré au praticien formateur pour l'encadrement général. M^{me} Quiroga précise qu'un stagiaire peut prendre place plus aisément dans un lieu de vie, en aidant par exemple aux heures de repas, que dans un lieu de consultation où il devra d'abord apprendre le fonctionnement de l'institution.

Face au manque de places de stages, M. Fratianni nous informe que la mise en place d'un *numerus clausus* ou d'une filière à régulation n'est pas dans les intentions de l'IES. Il faut dès lors trouver une solution alternative. Ainsi, l'IES envisage de mettre en place un projet de « recherches – actions » par étudiant ou en groupe qui se ferait en partenariat avec la pratique et qui remplacerait l'accomplissement d'un stage en institution.

L'IES a effectué des projections dans l'avenir pour connaître les besoins futurs en place de stages. Deux tableaux, distribués aux commissaires et figurant en annexe de ce rapport, montrent la progression supposée de la demande jusqu'en 2010. En observant ce tableau, un commissaire constate que l'offre en stage était supérieure par le passé. Elle est restée stable entre 2001 et 2005 et, depuis, elle baisse. M^{me} Quiroga explique les raisons de ces cinq années de stabilité de la manière suivante :

Tout d'abord, un resserrement financier a touché les institutions publiques et privées (qui sont presque toutes subventionnées). Deuxièmement, les ressources de ces institutions ont stagné tandis que les sollicitations augmentaient. Elles donnent donc comme argument pour ne pas prendre de stagiaire qu'elles sont de plus en plus à la limite de leurs capacités et parent donc à l'urgence en mettant de côté la mission de formation. Troisièmement, beaucoup de services ont été réorganisés et les gens sont moins disposés à s'occuper d'étudiants. Quatrièmement, il existe une grande rotation du personnel dans ces institutions, ce qui fait que l'organisation de l'encadrement des stagiaires devient un casse-tête, surtout pour des stages qui durent cinq mois. Cinquièmement, des institutions peuvent avoir des problèmes de matériel ou de locaux. Ainsi, il est nécessaire d'avoir, pour le service social, un bureau, un téléphone et un ordinateur, sinon cela ne peut pas fonctionner. En résumé, beaucoup de petites choses viennent s'additionner. De plus, l'IES est également en mutation avec sa mise en réseau HES, qui a changé la forme de contractualisation et instauré de nouvelles exigences.

D'autre part, M^{me} Quiroga signale que, cette année, dix-sept étudiants de l'IES sont allés dans le canton de Neuchâtel, de Vaud, Jura ou en Suisse allemande pour leur stage. Cela représente une proportion notable. Quant aux étudiants venus faire leur stage à Genève, ils sont au nombre de quatre. Il faut en effet savoir que les autres écoles ont été averties du fait que Genève connaît une situation tendue (alors que c'est un peu moins le cas ailleurs).

Audition de M. Kasser directeur général a.i. de la Haute Ecole spécialisée de Genève

M. Kasser rappelle tout d'abord que les stages font partie de la formation HES et que par conséquent il y a une augmentation des exigences pour la formation pratique. C'est ainsi que les objectifs de stage sont mieux définis, de même que le suivi des étudiants effectué par les praticiens formateurs. En contrepartie de ces exigences nouvelles, la formation pratique est prise en compte dans le cursus de l'étudiant et il obtient des crédits, compatibles avec Bologne, pour celle-ci.

Pour l'organisation des stages, il existe un dispositif conventionnel qui fonctionne sur trois niveaux. On trouve tout d'abord la convention de partenariat entre la HES-SO et l'institution concernée : 472 conventions ont été signées (ce qui correspond à davantage de places de stages puisqu'une institution comme les HUG n'a signé qu'une convention). Le second niveau du dispositif concerne l'accord effectué entre l'école et l'institution. Une

institution peut signer un accord avec la HETS ou avec les écoles de soins infirmiers. Le troisième niveau, le plus important, est un contrat pédagogique tripartite signé par l'étudiant, un professeur et un praticien formateur de l'institution où se déroule le stage.

La HES-SO a également défini un profil du praticien formateur qui doit encadrer l'étudiant durant son stage. Ce formateur doit maintenant être en possession d'un certificat de formation postgrade ou obtenir une équivalence. A ce sujet, des cours offerts dans les quatre sous-régions de la Suisse romande ont été pris d'assaut et 240 praticiens-formateurs ont suivi cette formation. D'autre part, un système de validation des acquis pour les personnes qui effectuent de l'encadrement de stagiaires depuis longtemps a été mis en place. Cela permettra une validation partielle ou totale de leurs connaissances.

La HES-SO paie les charges d'encadrement qui correspondent à 20 % pour le domaine de la santé et 15 % pour le domaine du travail social et à 75 F l'heure. A ce propos, il faut savoir que seule la moitié de ces sommes est actuellement versée car les crédits ne sont pas suffisants. M. Kasser précise que ce budget représente 6,6 millions pour 2004, 9,2 millions pour 2005 et 13,1 millions pour 2008.

Revenant sur le texte de la motion 1564, M. Kasser fait remarquer que la motion fait encore référence à l'IES alors que celle-ci se nomme aujourd'hui Haute Ecole de travail social (HETS). Il affirme aussi que la direction générale est favorable à effectuer l'analyse indiquée dans la seconde invite. Il précise que ce problème n'est pas limité au travail social. Quant à la quatrième invite en particulier, l'augmentation progressive des budgets y répond en partie. En outre, il faut savoir que la constitution du fonds romand de formation pratique n'a pas été décidée par le comité stratégique comme cela est indiqué dans l'exposé des motifs, mais est issue d'une disposition conventionnelle qui définit le fonds de formation pratique (à l'article 48 de la convention HES-S2). M. Kasser précise à ce propos que les 6,6 millions prévus pour ce fonds ont été distribués. Cela signifie que les institutions ont signé des accords. Toutefois, la direction générale pense qu'il faudra jusqu'en 2006 pour roder le système et y apporter des améliorations, si nécessaires.

Répondant à une commissaire, M. Kasser rappelle qu'il n'y a pas de limitation d'accès aux études en travail social, mais effectivement il y a une pénurie spécifique en personnel et en places de stages pour les assistants sociaux.

En ce qui concerne les rémunérations, pour une semaine de stage, une institution recevra alors l'équivalent de 8 heures payées 75 F chacune. Toutefois, seule la moitié de cette somme est versée pour l'instant. M. Kasser rend les commissaires attentifs au fait que ce système, introduit avec les HES, a été mis en place alors qu'il n'y avait aucune rémunération des formateurs auparavant. En contrepartie, il appartient maintenant à l'institution de verser une rémunération aux stagiaires. Elle se situe entre 800 et 1200 F par exemple à l'Etat.

Audition de M. Clopt, adjoint de direction des HUG

M. Clopt indique que les HUG accueillent effectivement beaucoup de stagiaires de la HES santé et de la HES sociale. Il remet aux membres de la commission un tableau concernant l'accueil des stagiaires IES dans les HUG.

STAGES IES/HES TRAVAIL SOCIAL (HUG)

	Beau-Séjour	Hôpital cantonal	Psychiatrie	Gériatrie	Loëx	Total
2002-2003	1		10	2	2	15
2003-2004	1	4	8	2		15
2004-2005	1	4	8	2		15
2005-2006	1	n.c.	9	2		12

Il ajoute que la situation est aujourd'hui stable au niveau de l'engagement. Ainsi, 15 stagiaires ont été engagés pour l'année 2003-2004 et le même nombre devrait être retenu pour 2005-2006, mais les inscriptions ne sont pas encore terminées. Le tableau remis aux commissaires est donc encore incomplet pour 2005-2006. Il indique actuellement douze stagiaires alors que leur nombre va certainement se situer autour de quinze. Il fait également savoir que le premier client en terme de stagiaires est le département de psychiatrie qui possède la moitié des assistants sociaux des HUG.

Les HUG ont le projet de centraliser l'organisation des stages dans un seul lieu. Ce centre de formation sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2005. Il faut savoir qu'il existe plusieurs catégories de stages dans

les HUG. Tout d'abord les stagiaires en HES santé et en HES social, comme les infirmiers, les physiothérapeutes ou les techniciens radios. La deuxième catégorie de stagiaires viennent des formations hors HES comme les écoles de travailleurs sociaux donnant des CFC. Globalement, cette catégorie représente vingt-cinq stagiaires dans les HUG. La troisième catégorie correspond aux préstages qui doivent par exemple être effectués par les étudiants en médecine. M. Clopt précise qu'un rapport de stage est réalisé pour tous les étudiants.

Les HUG comptent actuellement 140 assistants sociaux. Le taux de rotation des places d'assistants sociaux est de 15%. Cela représente environ huit à quinze places par an.

En plus de leur mission, les assistants sociaux prennent des stagiaires quand ils peuvent s'en occuper de manière cohérente. Ils doivent en outre suivre une formation de praticien formateur afin d'assurer la qualité de la formation. Cela étant, il existe également un besoin d'accueillir des stagiaires pour apprendre ce rôle de praticien formateur.

Répondant à une commissaire, M. Clopt explique que davantage de stagiaires pourraient être accueillis si les crédits et les subsides pour la formation augmentaient. Cependant, il faut savoir que s'il existe un problème de budget, il y a aussi un problème au niveau de l'accueil des stagiaires ; ainsi, pour les deux assistants sociaux (deux postes à 80%) en maternité, il est difficile de s'occuper de stagiaires en plus de leur travail.

En ce qui concerne les rémunérations des stages, M. Clopt remet à la commission un tableau sur les tarifs des indemnités versées aux stagiaires dans les HUG (cf. annexe). Un commissaire estime très disproportionnés les montants payés aux stagiaires par rapport à ce qui est donné pour la formation continue. Il se demande si l'argent destiné à cette dernière ne pourrait pas revenir en partie pour les stagiaires. M. Clopt répond que la palette des formations continues et des types de publics touchés est grande. Cela étant, la piste proposée doit être explorée. A ce propos, il faut savoir que le budget centralisé des HUG en ce qui concerne le financement des programmes est de 1 150 000 F en 2004 et que le budget de la formation continue représente 0,5% de la masse salariale.

Audition de M^{me} Clerc, responsable de la commission « formation pratique » de la HES-S2 (niveau romand)

M^{me} Clerc informe la commission qu'un dispositif de formation pratique est entré en vigueur au début de 2004. Son déploiement est prévu sur trois ans. Il repose sur trois piliers. Le premier est pédagogique. Il repose ainsi sur le praticien formateur et le taux d'encadrement, des éléments qu'il faudra évaluer par la suite. Le second pilier est financier et est en rapport avec le fonds de formation pratique. M^{me} Clerc rappelle au passage que durant la période transitoire actuelle, seule la moitié des montants est versée aux institutions partenaires. Quant au troisième pilier, il s'agit du système d'information pour suivre la formation des étudiants. Il existe en effet une base de données des praticiens et des institutions. A l'avenir, elle permettra d'améliorer la gestion de la formation et donnera des informations fiables sur les stages.

En ce qui concerne le manque de place de stages, M^{me} Clerc explique que ce problème vient de la multiplication des stagiaires arrivant d'institutions et de formations différentes. Cette problématique va par ailleurs certainement croître tant qu'il n'existe pas une plate-forme d'échange et de coordination des stages. D'autre part, M^{me} Clerc considère qu'elle ne dispose pas des éléments suffisants pour dire qu'il existe une pénurie de places de stage à Genève. Il y a ainsi eu 42 refus d'institutions, mais aussi 23 dossiers en attente. Elle explique que les causes de refus vont être examinées. Elle rappelle que la disposition a été mise en place en janvier 2004 et qu'elle a provoqué beaucoup de résistance du côté des institutions. Certaines ne comprenaient alors pas le rôle de la HES-S2. Un travail de rencontre et d'explication auprès de ces institutions a par conséquent été effectué. Le 30 juin 2004, de nombreuses institutions avaient alors signé la convention de partenariat. Certaines ont, certes, émis des réserves. Tout d'abord, la question du financement des HES a été mise en avant. Certaines institutions ont ainsi indiqué que si seule la moitié des montants prévus leur était versée, elles ne mettraient à disposition que la moitié des formateurs. La seconde réserve concerne les cours postgrades. En effet, le choix de demander une telle formation aux praticiens formateurs a été salué, mais, dans le même temps, elle a été jugée difficile à appliquer car elle nécessite de remplacer ces professionnels pendant qu'ils se forment eux-mêmes. M^{me} Clerc fait savoir tout de même que, depuis le 1^{er} janvier 2004, un millier de professionnels ont obtenu une reconnaissance d'équivalences tandis que d'autres obtenaient des reconnaissances d'acquis.

Répondant à la question d'un commissaire, M^{me} Clerc indique que s'il y a pénurie de places de stages, la réponse ne serait pas d'aller vers la solution unique du numerus clausus ou de la fermeture de filières. Il revient aux cantons de trouver les moyens financiers nécessaires pour la formation pratique.

Audition de M. Bertrand Levrat, président du comité directeur de l'Hospice général, et de M. Mimouni, directeur des ressources humaines de l'Hospice général.

Depuis 1962, l'Hospice général accueille des stagiaires. En 2004-2005, 21 stagiaires ont ainsi été engagés. Cela représente 4 stagiaires pour l'action sociale (dans les CASS), 7 pour l'aide aux requérants d'asile et 4 pour les établissements pour jeunes. En 2005-2006, parmi les 27 stagiaires, sept travaillent pour l'action sociale, deux pour l'aide aux requérants d'asile et 18 dans les établissements pour jeunes.

Une convention de partenariat a également été conclue avec les HES. Elle consiste à donner aux étudiants les conditions conformes à la HES-S2 avec des exigences de qualité relatives notamment au taux d'encadrement ou la mise en place d'un contrat tripartite. Cette convention a ainsi été signée en mars 2004, puis un groupe de travail de l'Hospice général a été chargé d'évaluer sa mise en place. Enfin, depuis septembre 2004, le nouveau dispositif d'accueil des stagiaires intègre tous ces nouveaux éléments.

L'Hospice général dispose actuellement de 21 praticiens formateurs. L'objectif est d'augmenter ce nombre à environ 40. Mais comme les praticiens formateurs sont dans les CASS, où il peut y avoir des membres du personnel absents, il est parfois difficile de détacher ces personnes pour la formation de stagiaires. M. Mimouni explique que le mot d'ordre donné par rapport au budget a été de prendre un maximum de stagiaires, avec comme intention d'en augmenter le nombre.

M. Levrat souligne que l'Hospice général a recruté 400 collaborateurs en deux ans. Cela s'explique d'une part par un turn-over naturel au sein de l'Hospice général en raison de la difficulté du travail ; d'autre part, les difficultés rencontrées par l'hospice ont contribué à des départs : les dysfonctionnements font perdre le plaisir de travailler. Il faut donc reconnaître que le premier souci de l'Hospice général n'est pas nécessairement l'accueil de stagiaires. Il faut donc commencer par consolider l'Hospice général et ensuite accueillir davantage des personnes dans la mesure du possible.

M. Levrat explique que les assistants sociaux ont, au quotidien, trente minutes à accorder à chaque personne. A côté de cela, le travail comporte une grande part administrative. Un essai a donc été fait pour améliorer les formulaires et permettre de passer moins de temps dans les tâches administratives. Toutefois, plus que l'aspect administratif, c'est l'aspect de lourdeur des situations qui marque les assistants sociaux. Dans ce cadre, il a été noté que le travail à temps partiel peut permettre un meilleur équilibre pour ces personnes.

Une commissaire fait remarquer qu'en raison du nombre d'assistants sociaux dont l'Hospice général a besoin chaque année (80 assistants sociaux), le bassin romand ne semble pas être suffisant. M. Mimouni répond qu'en effet, l'Hospice général doit engager des personnes ayant par exemple une formation en sciences sociales, issues d'un autre canton, ou des frontaliers.

Audition de M. Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique.

M. Beer confirme l'existence de problèmes de renouvellement dans le social qui vont au-delà des seuls stages. Il considère qu'il est important de relever l'actualité des problèmes soulevés par la motion. Le DIP voit ainsi l'importance de la question de l'utilisation, de l'organisation et du nombre de stages. Par ailleurs, il faut se rendre compte que, au-delà du système HES, il existe de plus en plus une volonté d'augmenter le nombre de stages. Il faut donc arriver à une forme de définition et d'organisation des différents types de stages en définissant les objectifs de chacun d'entre eux.

M. Beer considère que le système HES n'est pas un frein pour les stages en ce qui concerne les tendances lourdes. Il faut savoir que les discussions sur les places de stages ont toujours existé. Sur le plan financier, l'ambition des HES peut toutefois être en décalage avec le rythme des services publics. La diminution de 20 millions de F de la subvention versée aux HUG est ainsi en décalage avec la demande d'engager davantage de stagiaires. Il note que l'intérêt de la motion est de s'inscrire dans le domaine des stages et du social.

Il attire également l'attention des commissaires sur l'importance de l'enjeu. Derrière la pénurie ou la difficulté de trouver des places de stages se profile une pénurie des professionnels, d'où un véritable paradoxe. Il estime que la motion 1564, et tout particulièrement ses deux premières invites, peuvent être renvoyées au Conseil d'Etat.

Votes

La présidente propose de lire la motion invite par invite et de faire voter la Commission de l'enseignement supérieur sur chacune des invites.

Vote de la première invite de la motion 1564

« à vérifier si cette pénurie de places de stage est effective et à en analyser l'ampleur le cas échéant »

Pas d'opposition, la première invite de la motion 1564 est acceptée.

Vote de la deuxième invite de la motion 1564

« à analyser les causes de cette pénurie, notamment à évaluer l'impact des baisses budgétaires sur cette problématique »

Un député radical propose de supprimer la fin de l'invite et ne conserver que : « à analyser les causes de cette pénurie ; ».

La présidente soumet aux voix la seconde invite de la motion 1564 ainsi amendée

« à analyser les causes de cette pénurie ; »

Pour : 8 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 R)

Contre : 7 (2 AdG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

La deuxième invite de la motion 1564 ainsi amendée est acceptée.

Vote de la troisième invite de la motion 1564

« à mettre en place transitoirement des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des futurs travailleurs sociaux, notamment en débloquent des subventions extraordinaires à destination des places de stage, là où les fonds manquent »

Un député libéral propose de supprimer la troisième invite.

Un député PDC suggère la formule : « à proposer des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des futurs travailleurs sociaux ; ».

La présidente met aux voix la troisième invite de la motion 1564 ainsi amendée :
 « à proposer des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des
 futurs travailleurs sociaux ; ».

Pour : 8 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 R)

Contre : 7 (2 AdG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

La troisième invite de la motion 1564 ainsi amendée est acceptée.

Vote de la quatrième invite de la motion 1564

« à faire en sorte que l'engagement du canton en faveur d'une HES-S2 se
 concrétise dans les faits par des moyens mis à disposition, en cohérence avec
 l'intention énoncée »

Un député libéral propose de supprimer la quatrième invite.

Un député PDC propose la formule : « à faire en sorte que l'engagement du
 canton en faveur d'une HES-S2 soit tenu ; ».

La présidente met aux voix la suppression de la quatrième invite.

Pour : 5 (1 UDC, 3 L, 1 R)

Contre : 10 (2 PDC, 1 R, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)

Abstentions : –

La suppression de la quatrième invite de la motion 1564 est refusée.

La présidente met aux voix la quatrième invite de la motion 1564 avec
 l'amendement PDC :

« à faire en sorte que l'engagement du canton en faveur d'une HES-S2 soit
 tenu ; ».

Pour : 11 (1 UDC, 2 PDC, 1 R, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)

Contre : 4 (3 L, 1 R)

Abstentions : –

La quatrième invite ainsi amendée est acceptée.

Vote de la motion 1564 dans son ensemble

La présidente met aux voix la motion 1564 dans son ensemble avec les amendements adoptés.

Pour : 11 (2 PDC, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)

Contre : –

Abstentions : 4 (3 L, 1 R)

La motion 1564, avec les amendements retenus, est adoptée.

Conclusion

Le rapporteur vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre la majorité de la commission et donc de voter la motion 1564 telle qu'amendée.

Proposition de motion (1564)

concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

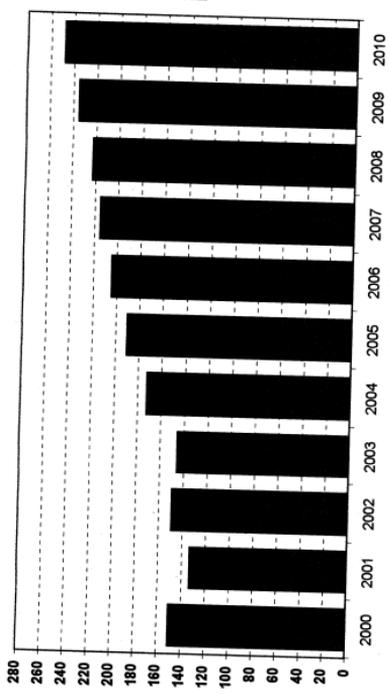
- les difficultés rencontrées dans l'année académique 2002-2003 par l'IES pour trouver des places de stage répondant aux aspirations des étudiants HES 02 du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants et du fait de la baisse de propositions de places de stage de la part des institutions;
- l'accentuation de ces difficultés pour l'année académique 2003-2004 du fait que de nombreuses institutions voient leur budget réduit (comme c'est le cas notamment d'ARGOS, du CSP, des HUG du service de la chirurgie et de la médecine interne). Ces institutions, comme d'autres encore, ont annoncé à l'IES ne pas pouvoir recevoir des stagiaires;
- que cette réduction de places de stage en travail social va s'accroître encore du fait d'une réduction annoncée des subventions 2004 autant sur le plan fédéral que cantonal;
- que les lieux les plus spécialisés, comme ceux des addictions ou du handicap, seront particulièrement touchés, ce qui ne permettra plus une offre suffisamment variée pour les étudiants;
- que le parlement genevois a voté la convention intercantonale instituant la HES-S2. Que la signature du canton engage ce dernier à permettre le développement d'une HES-S2 de qualité,

invite le Conseil d'Etat

- à vérifier si cette pénurie de places de stage est effective et à en analyser l'ampleur le cas échéant;
- à analyser les causes de cette pénurie;
- à proposer des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des futurs travailleurs sociaux;
- à faire en sorte que l'engagement du canton en faveur d'une HES-S2 soit tenu;
- à rendre rapport rapidement au Grand Conseil sur cette question.

projection des besoins en places de formation pratique pour la formation de base en travail social de la HETS-ies

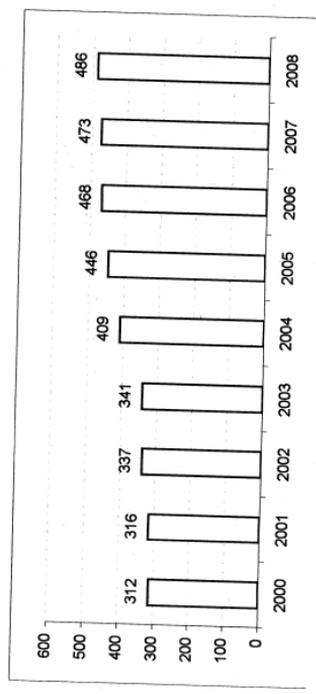
besoins en places de formation pratique



■ août
■ février

besoins HETS en places de formation pratique

année	février	août	cumul
2000	74	76	150
2001	75	58	133
2002	92	57	149
2003	82	63	145
2004	77	95	172
2005	76	114	190
2006	89	115	204
2007	103	112	215
2008	109	113	222
2009	116	119	235
2010	125	123	248



HETS : variations effectif étudiants

année académique	cumul SSo par année	cumul ES par année	cumul ASC par année
1999 2000	84	178	50
2000 2001	87	168	61
2001 2002	100	173	64
2002 2003	77	190	74
2003 2004	98	231	80
2004 2005	109	240	97
2005 2006	119	251	98
2006 2007	125	242	106
2007 2008	132	241	113

h e t s [i e s]

Haute école de travail social
[institut d'études sociales]
Genève

HETS-GE

Besoins en places de formation pratique

Etat de situation et projections

Janvier 2005

A. Cadre

Principe de l'alternance : la formation pratique (extrait du plan d'étude cadre)

Définitions

Les plans de formation dans les filières de travail social prévoient une **alternance** de temps de formation à l'école et de temps d'activité professionnelle formative dans des institutions ou des services. Ces deux composantes de la formation sont fortement articulées.

*On appelle **formation pratique** l'activité professionnelle sur le terrain réalisée par les étudiants. Cette activité peut se dérouler lors de séquences temporelles déterminées ou dans le cadre d'une fonction contractuelle salariée. Elle permet, par des mises en situation contextualisées de travailler l'acquisition des compétences professionnelles. La formation pratique représente, selon les modes de formation (à plein temps, en emploi, ou à temps partiel) 1/3 du temps total de formation.*

Principes généraux

La formation met en œuvre un dispositif d'alternance incluant des modules d'intégration entre formation pratique et formation à l'école, elle donne une place particulière à l'analyse de situations pratiques, elle articule l'acquisition de compétences professionnelles du point de vue théorique et du point de vue pratique.

Ce dispositif d'alternance témoigne du souci de former des travailleurs sociaux capables de :

- se référer simultanément à des données théoriques et aux réalités professionnelles;
- prendre en compte les exigences contextuelles, éthiques, relationnelles et méthodologiques de la relation d'aide;
- comprendre, questionner, évaluer les situations sociales et leurs déterminants;
- concevoir, réaliser et évaluer des projets d'action.

Finalités de la formation pratique

L'activité professionnelle formative sur le terrain vise plusieurs finalités complémentaires :

- confronter des représentations du métier aux réalités des terrains;
- expérimenter la pratique professionnelle dans ses multiples dimensions;
- vivre des situations, se situer par rapport à elles, les questionner,
- découvrir *in vivo* des cadres institutionnels;
- s'impliquer dans le travail avec l'autre en difficulté;
- interroger et remettre en question ses propres attitudes dans la rencontre avec l'autre;
- conceptualiser les questionnements théoriques, pratiques et éthiques émanant de la confrontation avec les réalités professionnelles;
- éprouver ses aptitudes, repérer les compétences à acquérir ou à développer.

Les partenaires et leurs responsabilités

I. L' institution ou le service formateur

L'institution qui accueille l'étudiant assure une mission de formation formalisée. La mission de formation des lieux de pratique est de confronter l'étudiant aux situations professionnelles dans une logique "approche compétences" contextualisée, dans un cadre qui favorise l'alternance intégrative et permet et encourage son apprentissage en :

- stimulant l'intégration et l'utilisation des savoirs théoriques, expérientiels et d'action dans une pratique professionnelle référée à un cadre déontologique;
- développant le sens critique et incitant un questionnement sur les pratiques professionnelles et les problématiques liées aux personnes accueillies, ainsi qu'à l'émergence de questions de recherche;
- contribuant au développement de l'identité professionnelle et sociale;
- développant la capacité de travailler en équipe, en pluridisciplinarité et en réseau.

II. Le praticien formateur

Le praticien formateur doit aider la personne en formation :

- à conceptualiser l'expérience menée, à donner sens aux réalités rencontrées et aux actions entreprises;
- à comprendre son implication dans les situations professionnelles;
- à identifier le processus d'apprentissage dans lequel il est engagé;
- à évaluer ses ressources et ses lacunes, repérer les compétences acquises et à développer.

Il est responsable :

- de la mise en place d'un projet de formation individualisée ;
- de l'accompagnement pédagogique durant le temps de formation pratique ;
- des évaluations formatives régulières ;
- de l'évaluation sommative finale.

III. Les sites de formation

- Les sites de formation assurent une relation continue avec les institutions et services formateurs, tant pour les informer des contenus des programmes et des modalités de la formation pratique que pour accueillir les suggestions ou remarques de ces partenaires.
- Elles organisent, à l'intention des praticiens formateurs, des séances de travail pour favoriser l'ajustement optimal de la formation pratique et de l'enseignement dans le site de formation.
- Elles rencontrent l'étudiant en formation sur le terrain et son praticien formateur pour l'évaluation de la formation pratique.
- Elles prévoient dans leurs programmes des modules d'intégration théorie-pratique pour permettre aux étudiants de développer leurs capacités réflexives à partir des enseignements donnés dans les sites de formation sur les situations professionnelles rencontrées sur le terrain. La cohérence de cette articulation suppose une collaboration étroite avec les praticiens formateurs impliqués auprès des étudiants. En exigeant des étudiants qu'ils fournissent des travaux écrits au cours de leur formation pratique, les sites de formation cherchent à développer leur capacité à conceptualiser leur pratique.

IV. L'étudiant

- L'étudiant s'implique activement dans les axes de formation proposés et développe une réflexion, un esprit de recherche, une capacité d'analyse critique constructive au travers des moyens de formation offerts par l'institution ou le service.
- Il établit un projet de formation en collaboration avec le praticien formateur. Il contient les objectifs de formation élaborés par l'étudiant, objectifs négociés avec le praticien formateur sur la base du projet de formation de l'institution et d'exigences de formation déterminées par le site de formation.
- Un rapport de fin de formation pratique est rédigé par l'étudiant. Ce rapport comprend un compte-rendu du processus de formation accompli, en regard des objectifs fixés, les moyens et les critères d'évaluation utilisés.

Axes de la formation sur les lieux de l'activité professionnelle

La formation pratique centrée sur le développement des compétences et des attitudes professionnelles prend compte les axes de formation suivants :

Connaissance du milieu institutionnel et de la profession :

- identifier des déterminants sociaux, politiques et économiques de l'institution, du système de financement, des valeurs, des principes éthiques, des références théoriques, du mode d'organisation, des ressources et contraintes, des modes de fonctionnement et des modalités d'intervention.

Compréhension des problématiques sociales et des besoins des usagers :

- identifier des intérêts, des attentes, des besoins, des problèmes; analyser les problématiques individuelles ou sociales des usagers en lien avec des connaissances enseignées dans le site de formation ou transmises par des collègues ; appréhender la relation d'aide dans ses aspects concrets et émotionnels : une attention particulière est portée au questionnement des attitudes relationnelles (écoute, distance, proximité, décentration).

Pratique de l'intervention en travail social :

- expérimenter des modèles d'intervention référés à un contexte particulier dans ses dimensions méthodologiques, éthiques et relationnelles ; exercer l'analyse des situations complexes ; identifier des problématiques ; concevoir des projets, les réaliser et les évaluer.

Par ces axes de la formation pratique, les étudiants pourront:

- identifier les fonctions, rôles et tâches propres à la profession pour laquelle ils se forment ;
- identifier les fonctions, rôles et tâches des autres professionnels intervenant ;
- questionner le sens des pratiques ;
- questionner leurs attitudes professionnelles ;
- repérer leurs ressources et leurs limites;
- évaluer leurs propres interventions.

HETS-ies-Genève
état des besoins de places de formation pratique
et état des offres 2006

Nos besoins en 2006 : 175 places

- Semestre d'hiver 2005/2006 : 114 places HES PT 04 + HES TP 03, dont
 - o 45 ES (éducation sociale)
 - o 20 ASC (animation socioculturelle)
 - o 24 AS (service social)

- Semestre d'été 2006 : 86 places HES PT 03 + HES TP 02, dont
 - o 43 + 3 ES
 - o 11 + 3 ASC
 - o 23 + 3 AS

Etat des places offertes au 17 janvier 2005 : au total 112 places

(= délai de retour des réponses à nos sollicitations)

- semestre d'hiver 2005 : 46-49 places*, dont :
 - o 23 ES
 - o 12 ASC
 - o 3 AS
 - o et 11 places dans des lieux multi-filières

- semestre d'été 2006 : 63-66 places*, dont :
 - o 30 ES
 - o 15 ASC
 - o 8 AS
 - o et 10 places dans des lieux multi-filières

* certains lieux offrent une place ou au semestre d'hiver, ou au semestre d'été.

Commentaires :

L'offre concernant la filière animation socio-culturelle ne correspond pas à des places réelles, car certains lieux FAS'E n'ont plus de budget pour 2005, même s'ils ont manifesté leur souhait d'accueillir un étudiant en formation pratique.

L'offre concernant la filière éducation est insuffisante : la raison principalement évoquée est d'ordre budgétaire (subventionnement OFAS incertain)

L'offre concernant la filière service social est largement déficitaire, même si l'on attribue en sus à la filière une majorité de lieux dits multi-filières.

NB : Nous sollicitons les lieux de formation en novembre de chaque année .

Les offres qui nous parviennent ne sont qu'indicatives : en effet, nous devons chaque année enregistrer des « retraits » (budget – réorganisation – maladie – turn-over - etc.).

Les offres sont donc toujours supérieures en nombre au places effectives.

HETS-ies-Genève
état des besoins de places de formation pratique
et état des offres 2005

Nos besoins pour 2005 : au total = 181 places

- Semestre d'hiver 2004 : 79 places dont :
 - o 46 ES
 - o 10 ASC
 - o 23 AS
- Semestre d'été 2005 : 102 places dont
 - o 46 ES
 - o 15 ASC
 - o 15 AS

+ 26 places pour les ESTS (dernière volée à temps partiel)

Etat des places offertes au 7 juillet 04 : au total : 177 places

- semestre d'hiver 2004 : 74 places*, dont :
 - o 47 ES
 - o 17 ASC
 - o 10 AS
- semestre d'été 2005 : 103 places*, dont :
 - o 61 ES (sur 44 lieux)
 - o 27 ASC (dont ...Fas'e)
 - o 15 AS (dont 4 places dans des lieux multi-filières)

Commentaires :

De manière générale, nous notons une raréfaction de la diversité des offres (recul de certains terrains : Plateforme contre exclusion, toxico-dépendance, migration, femmes, services sociaux privés, HUG).

Ce resserrement des offres nous empêche d'avoir une marge de manœuvre qui nous permette de trouver rapidement des solutions en cas de désistement d'un lieu de formation.

Nous avons néanmoins réussi le 15 janvier à placer tous les étudiants débutant leur formation pratique en février 2005 (il nous manquait 8 places au 3 janvier 2005).

L'offre concernant la filière animation socioculturelle ne correspond pas à des places réelles, les lieux fas'e se partageant les budgets disponibles (8 budgets... à vérifier). Pour résoudre les difficultés, le budget prévu pour 2005 a été entièrement absorbé par l'exercice 2004.

L'offre concernant la filière éducation est dégressive

L'offre en service social est notoirement insuffisante

Conclusion :

Il nous est de plus en plus difficile de trouver un nombre suffisant de places de formation pratique et l'espoir de voir cet état de fait s'améliorer s'amenuise au fil du temps.

Cette situation est inquiétante pour nos étudiants et les fragilise dans leur cursus de formation : en effet, lorsque l'offre se resserre, la qualité de la formation pratique s'en ressent.

Ceci s'explique par les aspects conjoncturels et budgétaires principalement : le manque de moyens financiers et humains dans les lieux de stages sont les principales raisons évoquées lorsqu'il s'agit d'expliquer cette forte baisse des offres.

Une autre raison est la « sur-sollicitation » dont sont victimes ces lieux de formation pratique. La pratique du « stage » est de plus en plus utilisée dans des formations qui n'y avaient pas recours auparavant, et une réelle concurrence s'est établie de fait entre les sites de formation (HES et UNI), les écoles (ECG) ou d'autres organismes (stages d'observation, occupations temporaires, service civil, etc).

Les « matu pro » et les futurs CFC santé-social ne devraient de fait qu'accentuer cette tendance.

DRH – Centre de formation

TARIF DES INDEMNITES ET REMUNERATIONS DES STAGES, PRE-STAGES ET APPRENTISSAGES

REALISES AU SEIN DES HUG

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Remarques
1. Stagiaires HES :					
Animateur socio-culturel (HES-sociale)		850.-/mois	1250.-/mois		FP* niv 1 = 850.-/mois FP niv 2 = 1250.-/ois + 9,23% charges sociales
Assistant social (HES-sociale)		850.-/mois	1250.-/mois		FP niv 1 = 850.-/mois FP niv 2 = 1250.-/ois + 9,23% charges sociales
Dietéticien (HES-santé)	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	
Educateur spécialisé (HES-sociale)		850.-/mois	1250.-/mois		FP niv 1 = 850.-/mois FP niv 2 = 1250.-/ois + 9,23% charges sociales
Ergothérapeute (EESP/HES LausanneVD)		850.-/mois	1250.-/mois		FP niv 1 = 850.-/brut/mois FP niv. II = 1250.-/brut /mois
Infirmier (HES-santé)	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	
Physiothérapeute (HES-santé)	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	
Sage-femme (homme sage-femme) (HES-santé)	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	
Technicien en radiologie médicale (HES-santé)	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	40.-/jour	
Psychomotricien ou Thérapeute en psychomotricité (HES-sociale)		850.-/mois	1250.-/mois		FP niv 1 = 850.-/mois FP niv 2 = 1250.-/ois + 9,23% charges sociales

* FP = Formation pratique

2. Stagiaires de formations hors HES (autres écoles professionnelles)					Remarques
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	
Aide-familiale					
Ambulancier	40 -/jour	40 -/jour	40 -/jour		
Art-thérapeute	0	0	0		
Assistante dentaire					
Assistants de médecin	600 -/mois				
Assistant(e)s en soins et santé communautaire (ASSC)	..	850.-	1250.-*		* au prorata du nbre de jours de stage
Auxiliaire de santé	0	0	0		
Educatrice du jeune enfant	0	0	0		
Hygiéniste dentaire	*				* Pas de stagiaire depuis 2002
Laborantin(e) médicale	40 -/jour	40 -/jour	40 -/jour		
Logopédiste (stagiaire universitaire)	1650 -/mois	
Pédicure – podologue	40 -/jour		Pas de rémun. En 1 ^{ère} & 2 ^{ème} année
Psychologue (stagiaire universitaire)	1650 -/mois	Année post licence
3. Pré-stages					
Pré-stage aux formations HES	600.-	
Pré-stage aux formations hors HES	600.-	
Pré-stage ASSC	600.-	
Stage d'observation	0.-	Quelque soit la durée
Etudiant en médecine (stage d'aide hosp.)	600.-	
Stage d'adaptation et reconnaissance CRS pour infirmière dépendant du chômage	0	6 mois
Stage d'adaptation reconnaissance CRS : demande spontanée pour infirmière	*				* Rétribuée soit comme une inf. stagiaire soit comme inf. avec équivalence de diplôme
Stage de réorientation/reclassement professionnelle	0				

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Remarques
4. Apprentissages					
Assistant information documentaire	600.-	850.-	1250.-		(mensuel)
Assistant en médecine dentaire	600.-	850.-	1250.-		Idem
Cuisinier (diététique)	-.-	-.-	-.-	1650.-	Idem
Employé de commerce	600.-	850.-	1250.-		Idem
Gestionnaire en logistique	600.-	850.-	1250.-		Idem
Horticulteur	600.-	850.-	1250.-		Idem
Informaticien	600.-	850.-	1250.-		Idem
Laborant en biologie	600.-	850.-	1250.-		Idem
Médiamaticien	-.-	-.-	-.-	1650.-	Idem (durée = 39 semaines)
Monteur électricien	600.-	850.-	1250.-	1650.-	Idem
Nettoyeur en bâtiment	600.-	850.-	1250.-		Idem
5. Stagiaire matu-pro	-.-	-.-	-.-	1650.-	Idem (durée = 39 semaines)
6. Stagiaires d'écoles externes	600.-	850.-	1250.-		

Mise à jour : 03.02.2005/GZ